

Le CM décide à l'unanimité :

1 de valider les avis donnés par la commission pour les certificats d'urbanisme, les permis de construire et le permis de démolir.

2 de ne pas préempter pour les propriétés concernées

3 de commander au SDE 07 le candélabre et sa pose pour fixer les illuminations de Noël

4 d'entériner la fin du bail commercial d'ALIBI pour le 31 décembre et d'accorder la gratuité d'un loyer aux locataires des bâtiments commerciaux pour cause de la COVID.

5 de valider avec la Vivacoop l'échange de parcelles pour la réalisation de l'aire de pique-nique en bordure de la voie douce.

6 de valider l'acquisition auprès du SEBA des parcelles sollicitées et la prise en charge des frais d'acte notarié et des croquis d'arpentage

7 de valider l'acquisition gratuite de bande de terrain au chemin de Chastaldin et au chemin des réservoirs avec la prise en charge des frais correspondants

8 de valider les croquis d'arpentage pour la régularisation de la voirie pour la propriété concernée

9 de valider la décision modificative N°3 sur le budget formation des élus

10 de valider la subvention au Palabre pour les enfants de la commune accueillis

11 de valider le règlement intérieur de la bibliothèque élaboré par la commission avec le concours de l'agent sous la responsabilité de la bibliothèque départementale

Le CM décide à la majorité de nommer la bibliothèque " Albert Camus"

On procède au compte rendu de l'exercice du PPMS à l'école et on envisage l'installation de cabanes à livres sur la commune